

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 16 février 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-six et le seize février à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 23.

Date de la convocation : 10/02/2026

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME MALAQUIN Hélène), M. BOUCHON Christophe, MME TAMBORINI Christine, M. De LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey, M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel, M. KROL Alfred, MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique, M. COSQUER Cyril, M. GAYRARD Alain, M. GOZÉ Émile, M. GOUTY Michel, M. JOUANY Claude, MME LAGHZAOUI Nawal, M. PAULIN Samuel, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 10/02/2026

Absents excusés : MME MALAQUIN Hélène (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine).

Absents : M. ANTOINE Gérard, M. BAYLE Nicolas, MME DUBOIS Océane, M. ROYER Jacques.

Secrétaire : MME LAGHZAOUI Nawal.

N° DEL2026-08 : Transfert des voiries ZB 657 du lotissement Impasse d'Al Vigné dans le domaine public communal

Par courrier du 9 janvier 2023, les colotis du lotissement dénommé Impasse d'Al Vigné, situé Impasse d'Al Vigné à Puygouzon, regroupé dans l'Association Syndicale Libre du lotissement dit de « ASL du lotissement impasse d'Al Vigné », ont demandé à la commune le transfert dans le domaine public communal de la voie privée de ce lotissement.

La collectivité ainsi sollicitée n'a pas l'obligation d'intégrer les voies privées de lotissement dans le domaine communal. Lorsqu'elle accepte cette intégration elle prend à sa charge tous les frais à venir d'entretien, et de réparation et de réfection de la voie.

En matière de transfert de voie privée, en l'absence de convention préalable aux travaux de réalisation du lotissement avec la commune, si les colotis ont unanimement donné leur accord, le conseil municipal peut approuver l'intégration de la voie dans le domaine public communal au vu de l'état d'entretien de la voie. Le transfert de propriété s'effectuera par acte authentique.

L'intégration de la voie dans le domaine public communal est aussi décidée par délibération du conseil municipal.

En l'espèce, le lotisseur n'a pas conclu de convention préalable aux travaux de réalisation du lotissement avec la commune.

Un premier rapport établi par le service Régie Voirie de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 06 avril 2023 fait état de dégradations de certaines parties de la voirie (caniveaux, grille d'eaux pluviales...)

Suite à des travaux réalisés par les colotis, un nouveau procès-verbal de la voirie établi par le service Régie Voirie de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 28 janvier 2026 fait état d'une voirie conforme et en bon état d'entretien.

De plus, tous les colotis ont donné leur accord écrit sur le transfert de la voie dans le domaine public communal.

Il s'agit donc, au vu de la demande des colotis, d'une cession amiable gratuite de la voirie, des espaces verts et des équipements du lotissement impasse d'Al Vigné à la commune de Puygouzon, composés des parcelles indiquées ci-dessous :

Section	N°	Adresse	Superficie	Description
ZB	657	Impasse d'Al Vigné	429 m ²	Voirie

Le transfert porte également sur le réseau d'éclairage public, les réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement et le pluvial.

- **VU** le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L. 318-3 et l'article R. 318-10, modifiés par le décret n° 2005-361 en date du 13 avril 2005 ;
- **VU** le Code de la Voirie Routière, notamment les articles R. 141-4, R. 141-5 et R. 141-7 à R. 141-9 ;
- **VU** le rapport d'état de la voirie établi par les services de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en date du 06 avril 2023,
- **VU** le procès-verbal de réception des ouvrages d'éclairage public établi par les services de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en date du 22 octobre 2024,
- **VU** le rapport d'état de la voirie établi par les services de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en date du 26 janvier 2026,
- **VU** la réponse du service assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en date du 06 février 2026 sur les réseaux d'assainissement et de gestion des eaux pluviales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** le transfert amiable au profit de la commune de Puygouzon, sans indemnité de la parcelle ZB 657 à usage de voies et de parties communes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir ;
- **PRÉCISE** que tous les frais afférents à ce transfert seront à la charge des propriétaires actuels de cette parcelle.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

La secrétaire de séance

Nawal LAGHZAoui



Le Maire

Thierry DUFOUR

